

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**DECRET N°100/ 046 DU 25 AOUT 2020 PORTANT NOMINATION
DU DEUXIEME VICE-GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE LA
REPUBLIQUE DU BURUNDI, « BRB »**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/017 du 23 octobre 2003 modifiant le Décret-loi n° 1/038 du 7 juillet 1993 portant Réglementation des Banques et Etablissements Financiers ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/34 du 02 décembre 2008 portant Statut de la Banque de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Deuxième Vice-Gouverneur de la Banque de la République du Burundi, « BRB » :

Honorable Pascal NYABENDA.

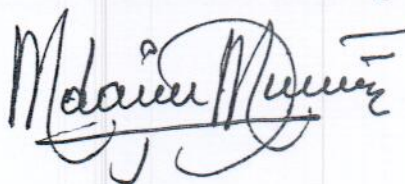
Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 25 août 2020,

Evariste NDAYISHIMIYE,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Evariste Ndayishimiye', written in a cursive style.